Benoît Laliberté peut acheter et vendre des actions de Jitec

ARIANE KROL

L'ex-président de Jitec, Benoît Laliberté, peut de nouveau négocier les actions de cette société à condition de prévenir la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) au moins 24 heures avant chaque transaction.

Benoît Laliberté, qui détient 72 % des actions de Jitec, s'était vu interdire toute opération sur ce titre le 10 novembre dernier parce qu'il n'avait pas transmis toutes ses déclarations d'initié. La CVMQ a levé cette interdiction hier.

L'ex-dirigeant, qui est maintenant conseiller technologique pour Jitec, avait comparu devant l'organisme de réglementation le 1er décembre. Son avocat, William Atkinson, de McCarthy Tétrault, avait affirmé que négocier en Bourse était un droit « fondamental » pour son client. Il avait demandé à la CVMQ de lui redonner ce droit contre un double engagement. D'abord, négocier le titre de Jitec à partir d'un seul compte dont la CVMQ connaîtrait les coordonnées. Puis, produire ses déclarations d'initié dans les deux jours ouvrables suivant les transactions, plutôt que dans un délai de dix jours comme le prévoit la loi.

Les commissaires se sont d'abord montrés favorables à cette recommandation. « Nous souscrivons donc, dans les circonstances, à l'argument de M. Laliberté que de tels engagements de sa part constituent des mesures suffisantes pour encadrer ses activités et pour assurer la protection des épargnants », indique la décision publié hier.

Mais le 12 janvier, Benoît Laliberté a demandé à la Commission de rouvrir le délibéré pour proposer un nouvel engagement : informer le directeur de la conformité et de l'application de la CVMQ de toute transaction sur Jitec au moins 24 heures à l'avance et produire sa déclaration d'initié dans les délais habituels.

Les commissaires ont accepté « compte tenu des faits nouveaux », indique le porte-parole de la CVMQ, Denis Dubé. Parmi ces éléments nouveaux se trouvent le fait que Jitec ait un nouveau président et un nouveau conseil d'administration, que Benoît Laliberté ait finalement produit ses déclarations d'initié les 13 et 30 novembre, et que l'ex-dirigeant de Jitec ait accepté d'être interrogé par la CVMQ.

Pourquoi Benoît Laliberté a-t-il changé de stratégie plus d'un mois après son premier engagement ? « Pour sauver du temps. Les délais continuaient et la commission ne rendait pas sa décision. M. Laliberté était préoccupé, il ne voulait pas rester dans cette situation pendant toute l'enquête en cours sur Jitec, parce que ça risque d'être long », explique le porte-parole de Benoît Laliberté, Daniel Larouche, de la firme de relations publiques GPC Canada.

« L'enquête de la Commission relative aux titres de la société Jitec Inc. se poursuit », a confirmé hier la CVMQ par voie de communiqué, en ajoutant que sa durée demeure indéterminée. Benoît Laliberté est à la fois témoin et relié à des « matières qui font l'objet de l'enquête », précise la CVMQ.


Photo ALAIN ROBERGE, La Presse©
L'ex-dirigeant de Jitec Benoît Laliberté a accepté d'être interrogé par la CVMQ.

Bell se lance dans le marché des portails pour PME

ARIANE KROL

BELL ACTIMEDIA, une filiale de Bell Canada, a lancé hier un nouveau portail de commerce électronique destiné aux PME et annoncé une alliance avec un le portail américain allbusiness.com. BellZinc.ca permettra aux PME de faire des transactions entre elles dans Internet, de trouver de l'information et, à partir d'avril, de faire affaire avec des fournisseurs qui devraient leur offrir des tarifs préférentiels.

Ce nouveau portail pour le commerce électronique interentreprises (B2B) donne un choix de plus aux PME québécoises. QuébecTel a lancé son portail bizznys.com en juin, et la Banque Nationale proposera le sien avec Cognicase en avril prochain sous le nom de cliccommerce.com. Au Canada anglais, Bell sera en concurrence avec onvia.ca, la filiale du portail américain onvia.com. Le fournisseur de téléphonie Telus, de la Colombie-Britannique, prévoit aussi lancer un portail destiné aux PME au printemps.

Josée Goulet, présidente et chef de la direction de Bell ActiMedia, considère que sa seule véritable concurrence est américaine « en raison de l'ampleur de notre portail, qui offre neuf types de services. La concurrence au Canada est plus spécialisée », dit-elle.

Bell a investi 20 millions de dollars dans son portail et prévoit y injecter 30 millions de plus au cours des prochaines années. Josée Goulet ne veut pas dévoiler les revenus projetés, mais parle de rentabilité en moins de trois ans. « Il en faut cinq en moyenne pour qu'un portail soit rentable : on vise la moitié de ça », dit-elle. Bell touchera des revenus des transactions effectuées sur son site, de la publicité, ainsi que de la visibilité accrue pour laquelle paieront les PME et fournisseurs inscrits.

Le portail de QuebecTel, qui sera relancé en mars, permettra aussi aux PME de faire des transactions entre elles et de participer à des enchères, en plus de leur offrir des applications accessibles en ligne. « L'abonnement à nos services en ligne sera notre principale source de revenus », indique Marc Beaulieu, directeur général de Portalys, la division de services en ligne de QuébecTel. Il compte aussi sur des revenus transactionnels et, dans une moindre mesure, publicitaires.

Bell estime que son site de commerce électronique compte déjà 80 000 utilisateurs : 30 000 recrutés par marketing direct et environ 50 000 abonnés aux services d'accès Internet. L'entreprise vise de 150 000 à 200 000 membres et de 15 à 20 millions de pages vues par mois d'ici la fin de l'année.


Sélection Banque Laurentienne

30 nouvelles façons de personnaliser votre portefeuille d'investissement.















BLC Services Financiers vous offre maintenant Sélection Banque Laurentienne, une toute nouvelle gamme de 30 fonds communs de placement de grande classe. Sélectionnés parmi six prestigieuses familles canadiennes de fonds communs de placement, ces fonds sont admissibles à 100 % aux REER. Pour en savoir plus sur ces 30 nouvelles façons de personnaliser davantage vos placements, passez voir un représentant en épargne collective de BLC Services Financiers.


BLC
SERVICES FINANCIERS
UNE FILIALE DE LA BANQUE LAURENTIENNE

1 800 BLC-1846

Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des commissions de vente et de maintien, des frais de gestion et autres frais. Veuillez lire le(s) prospectus simplifié(s) avant de faire un placement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Les fonds de la Sélection Banque Laurentienne ne sont pas parrainés par la Banque Laurentienne du Canada.

2921315


Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

DÉJEUNER-CAUSERIE
HORS-SÉRIE



Monsieur Pierre Brunet
Coprésident du conseil et cochef de la direction
Financière Banque Nationale

Le lundi 12 février 2001
Midi à 14 h
«Y a-t-il une autre façon de penser les surplus budgétaires ?»

Le Reine Elizabeth
900, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal

Billet : 50 $ membre
75 $ non-membre
Table de 10 : 445 $
(membres seulement)
TPS (7 %) et TVQ (7,5 %) en sus
L'allocution sera prononcée principalement en français.

Renseignements et réservations :
(514) 871-4000
Inscription sur notre site transactionnel sécurisé : www.ccmm.qc.ca/activites

2925322





